



AGENDA DIAGNOSTICS
16 avenue Jean Moulin – 34500 BEZIERS
48 rue Claude Balbastre – 34070 MONTPELLIER
1bis rue Sénateur Emile Roux – 11100 NARBONNE
8 avenue des Isles d'Amérique – 34300 LE CAP D'AGDE
04 67 30 56 71 / Ligne SMS 07 69 570 575
3411agenda@gmail.com

N° [REDACTED]
Dossier N° 2025-03-0699
PDP/AD

[REDACTED]

BEZIERS, le 03/03/2025

Dossier : 2025-03-0699 PDP/AD – [REDACTED]
Adresse : 14 Rue Rémy Belleau
34500 BÉZIERS

Monsieur et Madame,
Conformément à votre ordre de mission du 28/02/2025, nous sommes intervenus le 03/03/2025 pour réaliser un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble cité en référence.
Vous trouverez ci-joint le rapport correspondant à cette mission de repérage. Nous vous prions de nous retourner au plus tôt le coupon ci-dessous, daté et signé, afin de satisfaire aux obligations réglementaires liées à ce type de mission.
Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée et restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur et Madame, l'expression de nos sentiments dévoués.

Fabien AZAÏS
Diagnostiqueur Agenda



Je, soussigné(e) Mr et M^{me} [REDACTED] certifie être en possession du rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante n° 2025-03-0699 PDP/AD.
Date : Signature :



www.agendadiagnostics.fr
Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 30.016 € - SIRET : 433 997 236 00024 - APE : 7112B





AGENDA DIAGNOSTICS
16 avenue Jean Moulin – 34500 BEZIERS
48 rue Claude Balbastre – 34070 MONTPELLIER
1bis rue Sénateur Emile Roux – 11100 NARBONNE
8 avenue des Isles d'Amérique – 34300 LE CAP D'AGDE
04 67 30 56 71 / Ligne SMS 07 69 570 575
3411agenda@gmail.com

Dossier N° 2025-03-0699
PDP/AD #T

État du bâtiment relatif à la présence de termites

DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : 14 Rue Rémy Belleau
34500 BÉZIERS

Référence cadastrale : HW / 58

Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet

Nature du bâtiment : Maison individuelle

Étendue de la prestation : Immeuble complet

Nombre de niveaux :

Année de construction : Non communiquée



DÉSIGNATION DU CLIENT

Client : HUISSIER DE JUSTICE MAÎTRE MAS Jérémie – 3 rue Guibal successeur de Me BALDY 34500 BEZIERS

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'immeuble

Autre, le cas échéant (préciser) : Huissier

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : Priscilla DA PRATO
Certification n°C3885 délivrée le 22/11/2023 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)

Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA AUDE-HERAULT
SAS Languedoc Expertises Immobilières 16 avenue Jean Moulin – 34500 BEZIERS
N° SIRET : 433 997 236 00024

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : 01/01/2025 au 31/12/2025

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 2025-03-0699 PDP/AD #T

Ordre de mission du : 28/02/2025

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 30.016 € - SIRET : 433 997 236 00024 - APE : 7112B





Accompagnateur(s) : HUISSIER DE JUSTICE MAÎTRE Jérémie MAS (Huissier)
Informations collectées auprès du donneur d'ordre : Traitement antérieur contre les termites : Oui Non Ne sait pas
Présence de termites dans le bâtiment : Oui Non Ne sait pas
Document(s) fourni(s) : Aucun
Moyens mis à disposition : Aucun
Laboratoire(s) d'analyses : Sans objet
Commentaires : Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L126-4 à L126-6 et R126-2 à R126-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : Obligations d'entretien
- Article L126-24 du Code de la Construction et de l'Habitation : Informations et diagnostics obligatoires
- Articles L131-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : Stabilité et solidité
- Articles R126-42 et D126-43 du Code de la Construction et de l'Habitation : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Articles R131-4, R184-7 et R184-8 du Code de la Construction et de l'Habitation : Protection contre les insectes xylophages
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Arrêté du 29 mars 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-201 (Mars 2012) : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH : Oui Non

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Cet état relatif à la présence de termites a pour objectif de rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altérations provoquées par des termites, de les repérer et de dresser le présent constat, résultat d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles et accessibles susceptibles d'être démontées sans outils, ainsi que de sondages non destructifs des bois (sauf parties déjà altérées ou dégradées) au moyen d'un poinçon.

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité. Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous-faces de planchers ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
Il n'a pas été repéré d'indices d'infestation de termites.

Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites.

Des agents de dégradation biologique du bois ayant été repérés sur le bien objet de ce constat, nous vous recommandons de prendre contact avec une entreprise qualifiée afin d'envisager le traitement des bois le plus adapté.

Nota :

- ▶ Dans le cas de la présence de termites (y compris aux abords immédiats du bâtiment), il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et R126-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Cette déclaration consiste, dans le mois suivant l'édition du présent rapport, en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.
- ▶ Dans le cas de la présence de mérule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L126-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Cette déclaration consiste en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.
- ▶ Conformément à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.
Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/etat-parasitaire-guide-des-pathologies.html>

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BÂTIMENT VISITÉES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Légende des colonnes des tableaux de repérage

COLONNE	Abréviation	Commentaire
Parties de bâtiment visitées	HR	Taux d'humidité relative du local
	TA	Température ambiante du local
Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
Résultat du diagnostic d'infestation	Absence d'indice	Absence d'indice d'infestation de termites

RDC

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Extérieur-Jardin	Dormant(s) et ouvrant(s) de porte(s)	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Éléments cellulosiques extérieurs divers Type végétation bois gisants-bois-cartons...	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Portail(s) Portillon(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
Entrée	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice



PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Salle à manger	Porte(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
	Sol recouvert par : moquette collée - Lino plastique-parquet flottant - etc...: sous face non contrôlable	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Fenêtre(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Pièce encombrée et/ou meublée	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
Salon	Sol recouvert par : moquette collée - Lino plastique-parquet flottant - etc...: sous face non contrôlable	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Fenêtre(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Pièce encombrée et/ou meublée	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
	Sol recouvert par : moquette collée - Lino plastique-parquet flottant - etc...: sous face non contrôlable	Absence d'indice
	Conduit(s) de fluide(s) non susceptible(s) de contenir de l'amiante	Absence d'indice
Cuisine	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Fenêtre(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Pièce encombrée et/ou meublée	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Proximité des points d'eau	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
Garage	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Pièce très encombrée et-ou très meublée Contrôle limité aux parties directement visibles et accessibles	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Portail(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
Extérieur-Jardin 2	Dormant(s) et ouvrant(s) de porte(s)	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Éléments celluloseux extérieurs divers Type végétation bois gisants-bois-cartons...	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
	Portail(s) Portillon(s)	Absence d'indice
	Poteau(x) bois	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
	Volet(s)	Absence d'indice
WC	Conduit(s) de fluide(s) non susceptible(s) de contenir de l'amiante	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Fenêtre(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Proximité des points d'eau	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
Escalier	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Escalier (marches - nez de marches...)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice

1er étage

PARTIES DE BATIMENT VISITEES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Dégagement	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
	Sol recouvert par : moquette collée - Lino plastique-parquet flottant - etc...: sous face non contrôlable	Absence d'indice
Bureau	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Fenêtre(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Pièce encombrée et/ou meublée	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
WC	Sol recouvert par : moquette collée - Lino plastique-parquet flottant - etc...: sous face non contrôlable	Absence d'indice
	Conduit(s) de fluide(s) non susceptible(s) de contenir de l'amiante	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice



PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Salle de bains	Proximité des points d'eau	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
	Conduit(s) de fluide(s) non susceptible(s) de contenir de l'amiante	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Fenêtre(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Pièce encombrée et/ou meublée	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Proximité des points d'eau	Absence d'indice
Chambre 1	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Fenêtre(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Pièce encombrée et/ou meublée	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Porte(s)	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice
	Sol recouvert par : moquette collée - Lino plastique-parquet flottant - etc...: sous face non contrôlable	Absence d'indice
	Chambre 2	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)
Fenêtre(s)		Absence d'indice
Mur(s)		Absence d'indice
Pièce encombrée et/ou meublée		Absence d'indice
Plafond		Absence d'indice
Porte(s)		Absence d'indice
Sol et/ou plancher		Absence d'indice
Sol recouvert par : moquette collée - Lino plastique-parquet flottant - etc...: sous face non contrôlable		Absence d'indice

2ème étage

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Combles avec charpente type fermettes	Charpente à fermettes bois	Absence d'indice
	Élément(s) cellulosique(s) de l'immeuble directement visible(s) et accessible(s)	Absence d'indice
	Mur(s)	Absence d'indice
	Plafond	Absence d'indice
	Sol et/ou plancher	Absence d'indice

Elément extérieur

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Toiture	Tuiles	Absence d'indice



IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION

LOCALISATION	Justification	Photo
2ème étage Combles (dessus garage)	Pièce très encombrée et-ou très meublée; Contrôle limité aux parties directement	

Avertissement : pour satisfaire aux obligations réglementaires, il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires afin que tous les locaux concernés par la présente mission soient entièrement visités.

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION

LOCALISATION	Justification	Photo
Planchers : sous face non contrôlable et face non contrôlable si masquée par un revêtement de type moquette, stratifié, linoléum, mobilier.....	Notre mission n'autorise pas de démontage ni de destruction	
La face des bois (huisseries, plinthes, lambris.....) mis en œuvre contre les maçonneries est non contrôlable.	Notre mission n'autorise pas de démontage ni de destruction	
Les éléments bois masqués (plafonds, murs, sols) par des revêtements de décoration de type moquette, Pvc, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau fixé ou collé n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité.	Notre mission n'autorise pas de démontage ni de destruction	
Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment ou masqués par les enduits, les éléments coffrés (poutres plâtrées...) ou les sous faces de planchers n'ont pas pu être contrôlés.	Notre mission n'autorise pas de démontage ni de destruction	
Elément extérieur Toiture (garage) – Couverture	Pièce très encombrée et-ou très meublée; Contrôle limité aux parties directement	
Elément extérieur Toiture (garage) – Charpente	Pièce très encombrée et-ou très meublée; Contrôle limité aux parties directement	

MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

À tous les niveaux du bâtiment, y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...) :

- ▶ Examen visuel des parties visibles et accessibles : sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois, produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.) posés à même le sol, matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- ▶ Sondage mécanique non destructif des bois visibles et accessibles, notamment à l'aide de poinçons, de lames, etc., sauf sur les éléments en bois dégradés, où les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Inspection du périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment : examen des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, des stockages de bois et de tous les matériaux contenant de la cellulose.

L'équipement de base de l'opérateur doit comporter a minima un poinçon, une lame (couteau, cutter), une lampe et une loupe.



CONSTATATIONS DIVERSES

Les constatations suivantes ne concernent le bâtiment objet du présent état que si la case correspondante est cochée :

- Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites

Dont notamment :

LOCALISATION	Indices	Photo
RDC Extérieur-Jardin 2	Champignon de pourriture cubique	

Nota : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

- Présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats
- Signes de traitement antérieur
- Autres constatations

DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

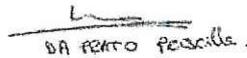
Visite effectuée le 03/03/2025 (temps passé sur site : 3h00)

État rédigé à BEZIERS, le 03/03/2025

Opérateur de diagnostic : Priscilla DA PRATO

Durée de validité : six mois, jusqu'au 02/09/2025

Signature de l'opérateur de diagnostic


DA PRATO Priscilla

Tél : 06 25 48 02 95

Cochet de l'entreprise



CABINET AGENDA AUDE-HERAULT
SAS Languedoc Expertises Immobilières
16 avenue Jean Moulin
34500 BEZIERS
Tél : 0467305671 Prise RV
SIRET : 433 997 236 00024 - APE : 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



ANNEXES

Plans et croquis

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 14 Rue Rémy Belleau 34500 BÉZIERS	
<i>N° dossier:</i> 2025-03-0699 PDP/AD				
<i>N° planche:</i> 1/4	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> RDC	

Document sans échelle remis à titre indicatif

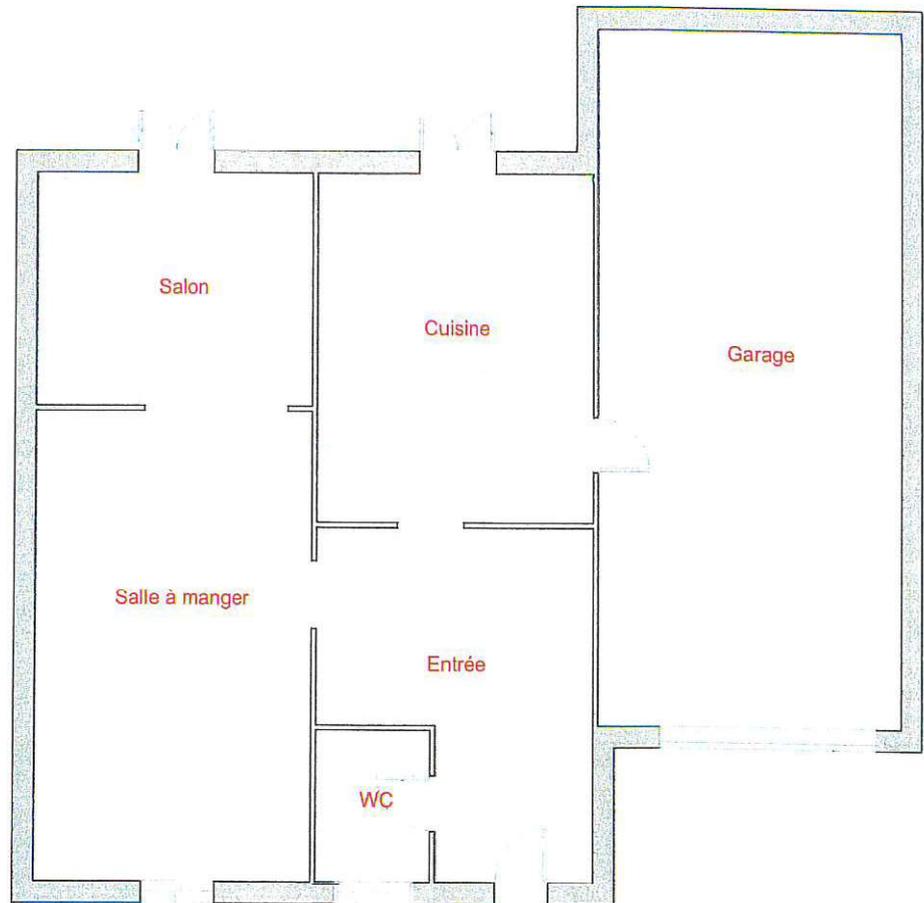
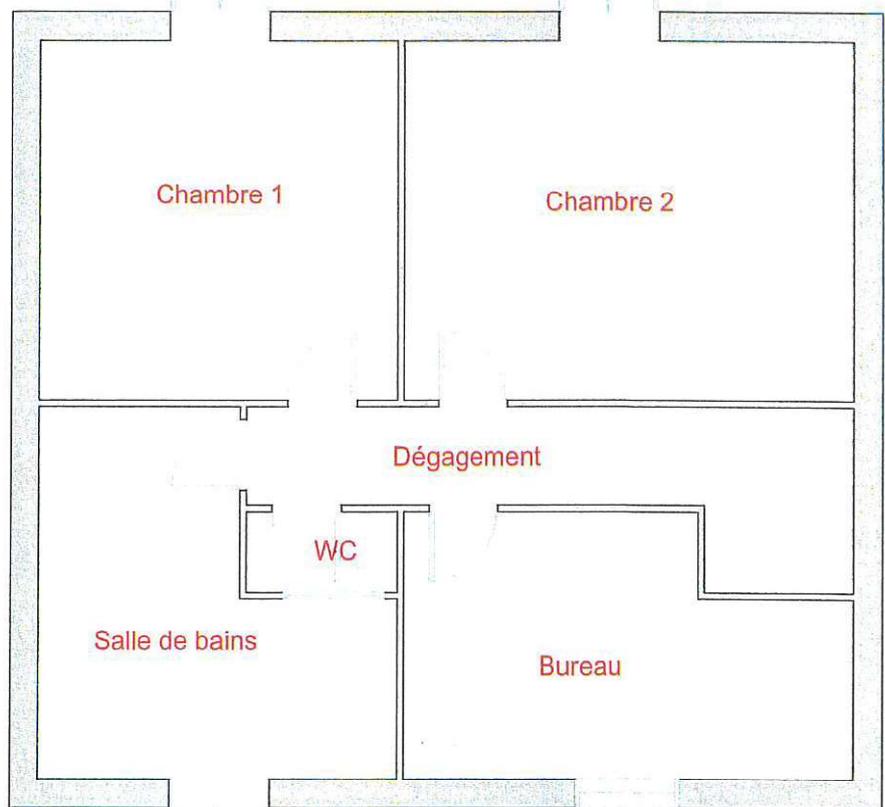




PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 14 Rue Rémy Belleau 34500 BÉZIERS	
<i>N° dossier:</i> 2025-03-0699 PDP/AD				
<i>N° planche:</i> 2/4		<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif





Notice d'information

GÉNÉRALITÉS SUR LES TERMITES (ISOPTÈRES)

En France métropolitaine et dans les DOM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Il existe une carte précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux, disponible sur le site : www.developpement-durable.gouv.fr.

Dans les DOM, il est fréquent que des espèces différentes attaquent la même construction.

Termites présents en France métropolitaine

Termites souterrains

À ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40-501) :

- *Reticulitermes flavipes* ;
- *Reticulitermes lucifugus* ;
- *Reticulitermes banyulensis* ;
- *Reticulitermes grassei* ;
- *Reticulitermes urbis*.

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre. Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière est portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment en particulier dans les niveaux inférieurs.

Termites dits de bois sec

L'espèce *Kaloterms flavicollis* est présente dans le sud de la France métropolitaine, principalement sur le pourtour méditerranéen. Fréquente dans les jardins sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, cette espèce ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités. Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

Le genre *Cryptotermes* est présent sur le territoire métropolitain, où il est signalé de façon très ponctuelle.

TERMITES PRÉSENTS DANS LES DOM

Termites souterrains

Dans les Départements d'Outre-Mer, les espèces de termites souterrains provoquant des dégâts dans les bâtiments sont nombreuses et très actives. Les conditions climatiques favorisent leur développement.

On rencontre essentiellement deux genres :

- Coptotermes* : Réunion, Guyane ;
- Heterotermes* : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

Termites dits de bois sec

Dans tous ces départements, les espèces rencontrées appartiennent au genre *Cryptotermes*. Leurs besoins en eau sont peu importants. L'humidité des bois « secs à l'air » peut suffire à assurer leur développement.

De l'extérieur, les signes de leur activité sont peu évidents. On détecte les infestations par la présence de petits tas d'excréments en forme de petits granules de 0,5 mm à 1 mm de diamètre environ, de la couleur des bois attaqués, qui accumulés pendant un certain temps dans le nid sont rejetés à l'extérieur par des petits orifices à peine visibles.

Termites arboricoles

Certaines espèces de termites à nids épigés (souvent sur les arbres) peuvent provoquer des dégâts importants. Elles appartiennent au genre *Nasutitermes*.

Ces espèces construisent des galeries tunnels et des nids sur les troncs d'arbres, les branches ou dans les constructions. Elles passent également par des réseaux de galeries souterrains pour exploiter des végétaux ou s'attaquer aux maisons.

Nasutitermes : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES SOUTERRAINS

- a) Altérations dans le bois ;
- b) Termites souterrains vivants ;
- c) Galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions ;
- d) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos) ;
- e) Orifices obturés ou non.

EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES DE BOIS SEC

- a) Altérations dans le bois (avec fèces) ;
- b) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs.

EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES ARBORICOLES

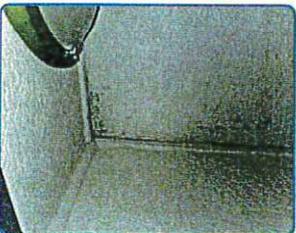
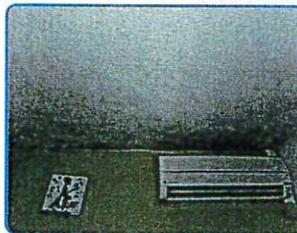
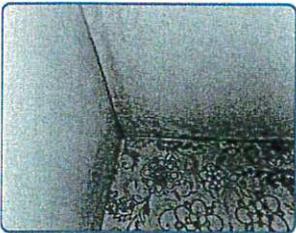
- a) Altérations dans le bois ;
- b) Termites vivants ;
- c) Galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions ;
- d) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos) ;
- e) Orifices obturés ou non ;
- f) Présence de nid aérien.

Planche photographique



Poteau(x) bois (dans RDC Extérieur-Jardin 2)









AGENDA DIAGNOSTICS
16 avenue Jean Moulin – 34500 BEZIERS
48 rue Claude Balbastre – 34070 MONTPELLIER
1bis rue Sénateur Emile Roux – 11100 NARBONNE
8 avenue des Isles d'Amérique – 34300 LE CAP D'AGDE
04 67 30 56 71 / Ligne SMS 07 69 570 575
3411agenda@gmail.com

N° [REDACTED]
C [REDACTED]
Dossier N° 2025-03-0699
PDP/AD #E1

État de l'installation intérieure d'électricité

DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Adresse : 14 Rue Rémy Belleau
34500 BÉZIERS

Référence cadastrale : HW / 58
Lot(s) de copropriété : Sans objet
Type d'immeuble : Maison individuelle
Année de construction : Non communiquée
Année de l'installation : > 15 ans
Distributeur d'électricité : Enedis



Étage : Sans objet Palier : Sans objet N° de porte : Sans objet Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

- ▶ 2ème étage Combles (dessus garage) : Pièce très encombrée et/ou très meublée; Contrôle limité aux parties directement

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Donneur d'ordre : MAÎTRE Jérémie MAS / HUISSIER DE JUSTICE – 3 rue Guibal successeur de Me BALDY 34500 BEZIERS / 04 67 28 43 00 / scp.eric.baldy@huissier-justice.fr

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier

Propriétaire : [REDACTED]

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION

Opérateur de diagnostic : Priscilla DA PRATO
Certification n°C3885 délivrée le 22/11/2023 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)

Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA AUDE-HERAULT
SAS Languedoc Expertises Immobilières 16 avenue Jean Moulin – 34500 BEZIERS
N° SIRET : 433 997 236 00024

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : 01/01/2025 au 31/12/2025

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 30.016 € - SIRET : 433 997 236 00024 - APE : 7112B





RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	2025-03-0699 PDP/AD #E1
Ordre de mission du :	28/02/2025 L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	HUISSIER DE JUSTICE MAÎTRE Jérémie MAS (Huissier)
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Aucun
Commentaires :	Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L134-7, R134-49 et R134-50 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des Installations électriques
- Articles R126-35 et R126-36 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure d'électricité
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location
- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Norme NF C 16-600 (Juillet 2017) : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation
=> Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Nota : Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.

Anomalies avérées selon les domaines suivants

Dans cette synthèse, une anomalie compensée par une mesure compensatoire correctement mise en œuvre n'est pas prise en compte.

- 1) Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2) Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- 3) Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit
- 4) La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
- 5) Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage

Installations particulières

- P1-P2) Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3) Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires

- IC) Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

ANOMALIES IDENTIFIÉES

DOMAINE / N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
2 / B.3.3.1 d	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique. <u>Localisation</u> : Prise de terre	
2 / B.3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. <u>Précision</u> : prise(s) 2 pôles	
2 / B.3.3.6.1	Mesure compensatoire (pour B.3.3.6 a1) : Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : – Protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
2 / B.3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. <u>Précision</u> : socle(s) de prise courant comportant un contact de terre non relié(s) à la terre	

DOMAINE / N° ARTICLE (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (2)	Photo
2 / B.3.3.6.1	Mesure compensatoire (pour B.3.3.6 a2) : Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : – Protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
2 / B.3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <u>Précision</u> : circuit lumière	
2 / B.3.3.6.1	Mesure compensatoire (pour B.3.3.6 a3) : Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : – Protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
5 / B.7.3 a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. <u>Précision</u> : Socle(s) de prise de courant mal fixé(s) – Boîte(s) de dérivation sans cache	
5 / B.7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.	
6 / B.8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. <u>Précision</u> : Douille(s) de chantier : matériel à usage temporaire	
5 / B.8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. <u>Précision</u> : Conducteurs non protégés	

■ Légende des renvois

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en oeuvre.
 Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/electricite-guide-des-pathologies.html>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IC) SOCLES DE PRISE DE COURANT, DISPOSITIF À COURANT DIFFÉRENTIEL RÉSIDUEL À HAUTE SENSIBILITÉ

DOMAINE / N° ARTICLE ⁽¹⁾	Libellé des informations	Photo
IC / B.11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
IC / B.11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
IC / B.11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

DOMAINE / N° ARTICLE ⁽¹⁾	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
2 / B.3.3.2 a	Présence d'un conducteur de terre	non visible et/ou non trouvé
2 / B.3.3.4 b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).

(1) Référence des numéros d'articles selon la norme NF C 16-600 – Annexe C

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

Autres types de constatation

Néant

CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le 03/03/2025

Opérateur de diagnostic : Priscilla DA PRATO

État rédigé à BEZIERS, le 03/03/2025

Durée de validité :

Vente : Trois ans, jusqu'au 02/03/2028

Location : Six ans, jusqu'au 02/03/2031

Signature de l'opérateur de diagnostic


DA PRATO Priscilla

Tél : 06 25 48 02 95

Cachet de l'entreprise



CABINET AGENDA AUDE-HERAULT
SAS Languedoc Expertises Immobilières
16 avenue Jean Moulin
34500 BEZIERS
Tél : 0467305671 Prise RV
SIRET : 433 997 236 00024 -- APE : 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

DISPOSITIF DE PROTECTION DIFFÉRENTIELLE À L'ORIGINE DE L'INSTALLATION

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

PRISE DE TERRE ET INSTALLATION DE MISE À LA TERRE

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



MATÉRIELS ÉLECTRIQUES PRÉSENTANT DES RISQUES DE CONTACT DIRECT

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

MATÉRIELS ÉLECTRIQUES VÉTUSTES OU INADAPTÉS À L'USAGE

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

APPAREILS D'UTILISATION SITUÉS DANS DES PARTIES COMMUNES ET ALIMENTÉS DEPUIS LES PARTIES PRIVATIVES

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

PISCINE PRIVÉE OU BASSIN DE FONTAINE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S) À HAUTE SENSIBILITÉ PROTÉGEANT TOUT OU PARTIE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À OBTURATEURS

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À PUIXS (15 MM MINIMUM)

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



ANNEXES

Caractéristiques de l'installation

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Caractéristique	Valeur
Distributeur d'électricité	Enedis
L'installation est sous tension	Oui
Type d'installation	Monophasé
Année de l'installation	> 15 ans

DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT À PUISSANCE LIMITÉE

Caractéristique	Valeur
Localisation	RDC Entrée
Calibre	15 / 45 A
Intensité de réglage	30 A
Différentiel	500 mA

PRISE DE TERRE

Caractéristique	Valeur
Résistance	156 Ω
Section du conducteur de terre	Non vérifiable
Section du conducteur principal de protection	$\geq 10 \text{ mm}^2$
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).

DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S)

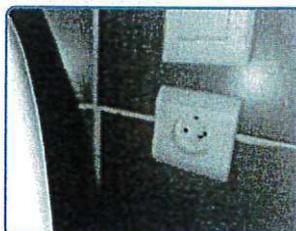
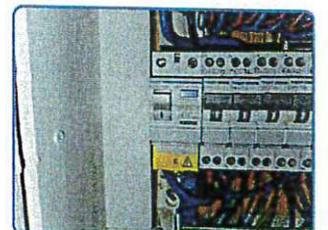
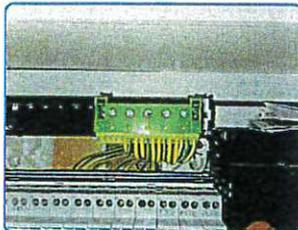
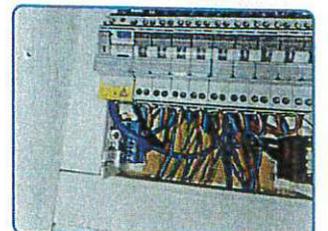
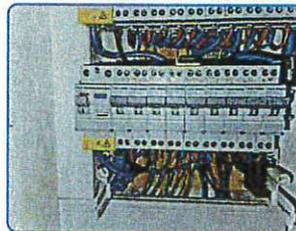
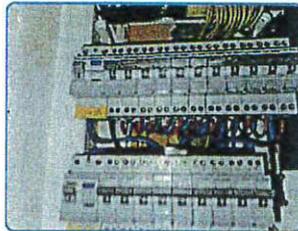
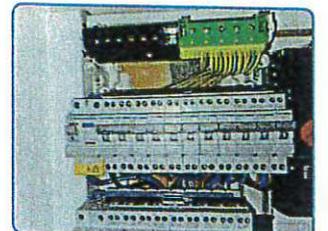
Il s'agit des dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.

Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel
2	Disjoncteur	40 A	30 mA

TABLEAU DE RÉPARTITION PRINCIPAL N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	RDC Entrée
Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation	Cuivre 10 mm^2

Planche photographique



Anomalie B.3.3.1 d sur Install. n°1 (TERRE)

Anomalie B.3.3.6 a1 sur Install. n°1

Anomalie B.3.3.6 a2 sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1



Anomalie B.3.3.6 a3 sur Install. n°1
Anomalie B.8.3 b sur Install. n°1
Anomalie B.8.3 e sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 d sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1



AGENDA DIAGNOSTICS
16 avenue Jean Moulin – 34500 BEZIERS
48 rue Claude Balbastre – 34070 MONTPELLIER
1bis rue Sénateur Emile Roux – 11100 NARBONNE
8 avenue des Isles d'Amérique – 34300 LE CAP D'AGDE
04 67 30 56 71 / Ligne SMS 07 69 570 575
3411agenda@gmail.com

M [REDACTED]
C [REDACTED]
Dossier N° 2025-03-0699
PDP/AD #G1

État de l'installation intérieure de gaz

DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : 14 Rue Rémy Belleau
34500 BÉZIERS

Référence cadastrale : HW / 58
Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet
Type de bâtiment : Maison individuelle
Nature du gaz distribué : GN GPL Air propane ou butané
Distributeur de gaz : GrDF
Installation alimentée en gaz : Oui Non



DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : [REDACTED]
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Qualité du donneur d'ordre : Huissier
Identification : HUISSIER DE JUSTICE MAÎTRE MAS Jérémie – 3 rue Guibal successeur de Me BALDY 34500 BEZIERS
Titulaire du contrat de fourniture de gaz : [REDACTED]
Identification : [REDACTED]
N° de téléphone : Non fourni
Références du contrat : Numéro de point de livraison gaz : Non communiqué
 Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres : Non communiqué
 Numéro de compteur : 4420B124428995

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : Priscilla DA PRATO
Certification n°C3885 délivrée le 22/11/2023 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES)
Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA AUDE-HERAULT
SAS Languedoc Expertises Immobilières 16 avenue Jean Moulin – 34500 BEZIERS
N° SIRET : 433 997 236 00024
Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : 01/01/2025 au 31/12/2025

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 30.016 €. - SIRET : 433 997 236 00024 - APE : 7112B





RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	2025-03-0699 PDP/AD #G1
Ordre de mission du :	28/02/2025 L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	HUISSIER DE JUSTICE MAÎTRE Jérémie MAS (Huissier)
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Aucun
Commentaires :	Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Article L134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des installations de gaz
- Articles R126-37 à R126-41 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure de gaz
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1104 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz dans les logements en location
- Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure
- Norme NF P 45-500 (Juillet 2022) : Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation – État des installations intérieures de gaz – Diagnostic

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic a pour objet d'établir un état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes. Il concerne toutes les installations de production individuelle de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, quelle que soit la puissance, faisant partie de l'installation intérieure de gaz. Il concerne également les installations d'appareils de cuisson s'ils sont alimentés par une tuyauterie fixe. Il porte sur les quatre domaines clés de l'installation intérieure de gaz suivants : la tuyauterie fixe, le raccordement en gaz des appareils, la ventilation des locaux et la combustion.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation au moment du diagnostic et s'effectue sans montage ni démontage. Elle ne préjuge pas des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement sur toute ou partie de l'installation. La responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés. Les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation. La responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur toute ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Pour traiter les éventuelles anomalies relevées, il est recommandé de faire appel à un professionnel qualifié.

Nota : Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.



IDENTIFICATION DES APPAREILS

APPAREIL A GAZ N°1			
Genre	Chaudière mixte		
Marque & Modèle	Saunier Duval ThemaPlus condens		
Type ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Non raccordé	<input type="checkbox"/> Raccordé	<input checked="" type="checkbox"/> Étanche
Puissance	25 kW		
Localisation	RDC Garage		
Observations	Anomalie : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Taux de CO mesuré : 0 ppm		

(1) **Non raccordé (Type A)** : Appareil qui n'est pas destiné à être raccordé à un conduit ou à un dispositif d'évacuation des produits de combustion vers l'extérieur du local dans lequel il est installé.

Raccordé (Type B) : Appareil qui est destiné à être raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion vers l'extérieur du local dans lequel il est installé. L'air de combustion est prélevé directement dans le local.

Étanche (Type C) : Appareil pour lequel le circuit de combustion (alimentation en air, chambre de combustion, échangeur de chaleur et évacuation des produits de combustion) est étanche par rapport au local dans lequel il est installé.

ANOMALIES IDENTIFIÉES

Néant

IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS

LOCALISATION	Justification	Photo
Zème étage Combles (dessus garage)	Pièce très encombrée et/ou très meublée; Contrôle limité aux parties directement	

Avertissement : pour satisfaire aux obligations réglementaires, il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires afin que tous les locaux concernés par la présente mission soient entièrement visités.

IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLES N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS

Néant

CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
- Autres constatations

CONCLUSION

- L'installation ne comporte aucune anomalie
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais



- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Sans objet

EN CAS D'ANOMALIE 32C : ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Sans objet

DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le 03/03/2025

Durée de validité :

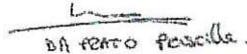
Opérateur de diagnostic : Priscilla DA PRATO

Vente : Trois ans, Jusqu'au 02/03/2028

État rédigé à BEZIERS, le 03/03/2025

Location : Six ans, jusqu'au 02/03/2031

Signature de l'opérateur de diagnostic


DA PRATO Priscilla.

Tél : 06 25 48 02 95

Cochet de l'entreprise



CABINET AGENDA AUDE-HERAULT
SAS Languedoc Expertises Immobilières
16 avenue Jean Moulin
34500 BEZIERS
Tél : 0467305671 Prise RV
SIRET : 433 997 236 00024 – APE : 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

ANNEXES

Règles élémentaires de sécurité et d'usage du gaz

Les accidents dus aux installations de gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

QUELS SONT LES MOYENS DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS LIÉS AUX INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures de gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- ▶ Vérifier la date de péremption du tuyau flexible de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz et le remplacer avant, ou dès qu'il est fissuré ;
- ▶ Faire entretenir et contrôler régulièrement par un professionnel les appareils fonctionnant au gaz (chaque année pour les chaudières) ;
- ▶ Faire contrôler chaque année la vacuité des conduits de fumées (ramonage).

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ▶ Ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur ;
- ▶ Fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage ;
- ▶ Assurer une bonne ventilation de votre logement, ne pas obstruer les bouches d'aération ;
- ▶ Sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils à gaz.



QUELLE CONDUITE ADOPTER EN CAS D'ODEUR OU DE FUITE DE GAZ ?

En cas d'odeur de gaz, il faut tout d'abord supprimer la cause et ventiler :

- ▶ Fermer le robinet d'arrivée générale du gaz ainsi que tous les robinets d'alimentation de vos appareils ;
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres pour aérer votre domicile.

Ensuite, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ▶ Ne pas fumer ;
- ▶ Ne pas allumer la lumière, ne pas toucher aux interrupteurs ni aux disjoncteurs ;
- ▶ Ne mettre en marche aucun appareil ;
- ▶ Ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un mobile ;
- ▶ Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur ;
- ▶ Une fois à l'extérieur, prévenir votre plombier/chauffagiste et, en cas de fuite importante, les pompiers (faites le 18).

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES LORSQUE L'ON MODIFIE L'INSTALLATION DE GAZ ?

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées au 4° de l'article 21 de cet arrêté dispensent de cette obligation, notamment les modifications considérées comme mineures au sens du guide général « Installations de gaz » mentionné à l'annexe 1 de cet arrêté.

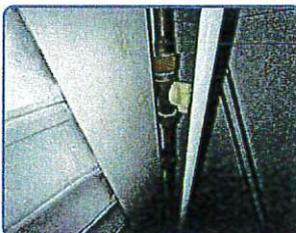
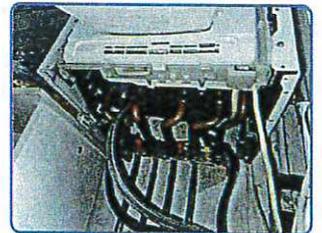
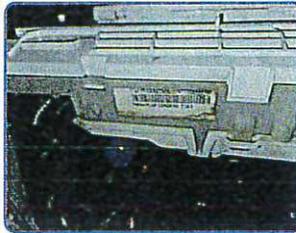
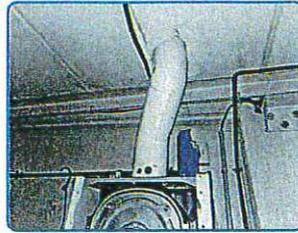
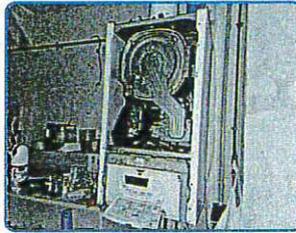
Cette obligation est valable pour toutes les modifications ultérieures, que les travaux soient en lien avec la réparation des éventuelles anomalies constatées lors du présent diagnostic ou pas.

QUELLES AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS ?

Une subvention de l'ANAH peut être accordée aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants (sous conditions notamment de ressources) pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement relatifs à la sécurité des personnes (notamment pour la mise en conformité des installations électriques ou de gaz).

Pour plus d'informations : www.anah.fr

Planche photographique





Attestation d'assurance

REQUISITIFS DE LA MISSION

AGENDA DIAGNOSTICS

MISSIONS ASSURÉES

Attestation d'assurance

Je soussigné Fabien AZAÏS, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

AGENDA DIAGNOSTICS

16 Avenue Jean Moulin - 34500 Béziers
Siret: 433 977 236 000 24 - APE 7112 B - Capital 3000 €

FABRIEN AZAÏS

Certifications

LA CERTIFICATION QUALIXPERT

Certificat N° C3805

Médiase Priscille DA PRATO

Dirigée dans le cadre du projet de certification PR22 de la norme NF 18540 certifiée par le Centre National de Certification à Paris le 2024-03-23 et le 2024-03-23 et le 2024-03-23.

Tableau des certifications

Attestation de performance énergétique	Certificat valide du 2024-03-23 au 2024-03-23	Attestation de performance énergétique
Attestation de performance énergétique	Certificat valide du 2024-03-23 au 2024-03-23	Attestation de performance énergétique
Attestation de performance énergétique	Certificat valide du 2024-03-23 au 2024-03-23	Attestation de performance énergétique
Attestation de performance énergétique	Certificat valide du 2024-03-23 au 2024-03-23	Attestation de performance énergétique
Attestation de performance énergétique	Certificat valide du 2024-03-23 au 2024-03-23	Attestation de performance énergétique

Dirigé par : Priscille DA PRATO

Signature : Priscille DA PRATO

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Fabien AZAÏS, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

AGENDA DIAGNOSTICS

16 Avenue Jean Moulin - 34500 Béziers
Siret: 433 977 236 000 24 - APE 7112 B - Capital 3000 €

FABRIEN AZAÏS

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2534E0709540M
Etabli le : 03/03/2025
Valable jusqu'au : 02/03/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

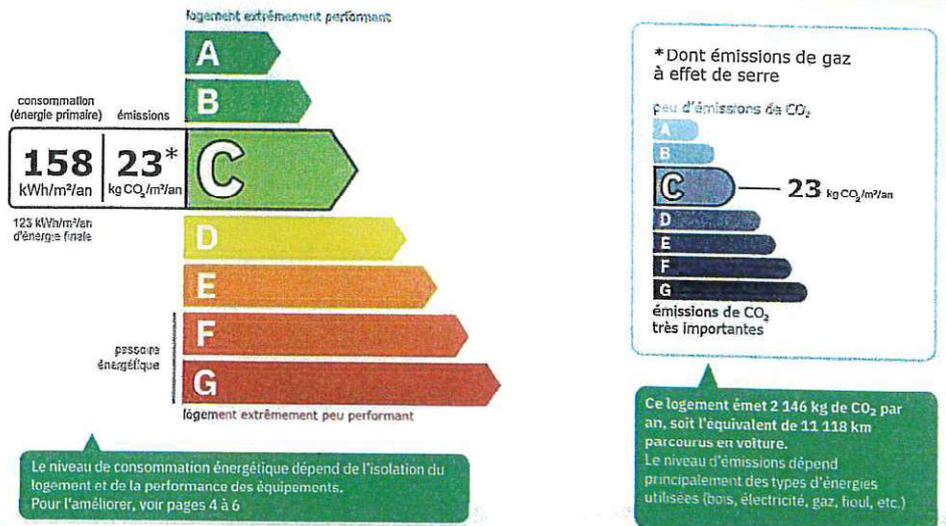


Adresse : 14 RUE REMY BELLEAU
34500 BÉZIERS

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : 1974
Surface de référence : 89.65 m²

Pro

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1 350 € et 1 900 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

CABINET AGENDA AUDE-HERAULT
16 AVENUE JEAN MOULIN
34500 BEZIERS
tel : 0467305671 Prise RV

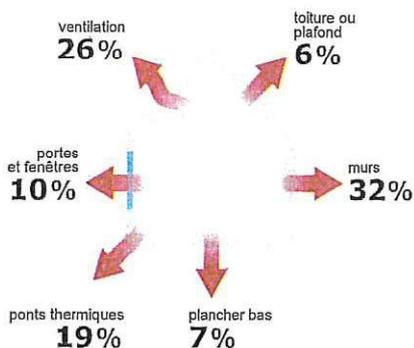
Diagnostiqueur : PRISCILLA DA PRATO
Email : 3411agenda@gmail.com
N° de certification : C3885
Organisme de certification : LCC Qualixport



TÉL : 06 25 48 02 95

A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans le base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez être avisé, voir le droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contact» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
🔥 chauffage	🔥 Gaz Naturel	6 755 (6 755 é.f.)	entre 660 € et 910 €	<p>49 % 30 % 13 % 3 % 2 %</p>
	⚡ Electrique	4 391 (1 909 é.f.)	entre 410 € et 560 €	
💧 eau chaude	🔥 Gaz Naturel	1 882 (1 882 é.f.)	entre 180 € et 260 €	
❄️ refroidissement	⚡ Electrique	481 (207 é.f.)	entre 40 € et 70 €	
💡 éclairage	⚡ Electrique	391 (170 é.f.)	entre 30 € et 50 €	
🌀 auxiliaires	⚡ Electrique	327 (142 é.f.)	entre 30 € et 50 €	2 %
énergie totale pour les usages recensés :		14 228 kWh (11 068 kWh é.f.)	entre 1 350 € et 1 900 € par an	

⚠️ Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 106ℓ par jour.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

⚠️ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠️ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture **soit -366€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

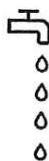


Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -63% sur votre facture **soit -92€ par an**

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 106ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

44ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -65€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≥ 25 cm avec isolation extérieure donnant sur l'extérieur Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur un garage	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Dalle béton donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure	insuffisante
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage / Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage / Fenêtres battantes bois, en survitrage / Fenêtres battantes pvc, double vitrage / Porte(s) pvc avec double vitrage	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz à condensation installée entre 2001 et 2015. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique PAC air/air sans réseau de distribution installée avant 2008 (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
 Ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
 Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 21800 à 32700€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R > 4,4 m².K/W
Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	R > 6 m².K/W
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3 m².K/W
Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmeur, robinets thermostatique, isolation réseau) Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 25900 à 38900€

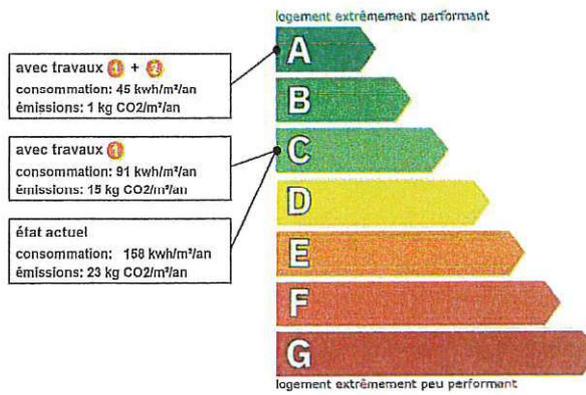
Lot	Description	Performance recommandée
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42 Ud = 1,7 W/m².K
Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4
Refroidissement	Remplacement par un système plus récent	

Commentaires :

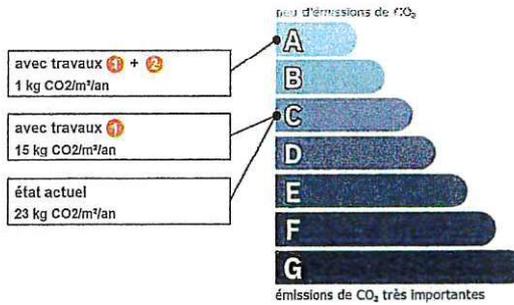
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>
ou 0308 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Écologie
Solidarité
Territoriale



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
LCC Qualixpert 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2024.6.1.0] Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Référence du DPE : 2025-03-0699 Néant
Date de visite du bien : 03/03/2025
Invariant fiscal du logement : Non communiqué
Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale HW, Parcelle(s) n° 58
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021
Numéro d'immatriculation de la copropriété : Sans objet

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE et/ou AUDIT sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE et/ou AUDIT utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE et/ou AUDIT a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	📍 Observé / mesuré	34 Hérault
Altitude	📏 Donnée en ligne	54 m
Type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈ Estimé	1974
Surface de référence du logement	📍 Observé / mesuré	89,65 m²
Nombre de niveaux du logement	📍 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2,48 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	Surface du mur	📍 Observé / mesuré 76,75 m²
	Type d'adjacence	📍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	📍 Observé / mesuré Mur en blocs de béton creux
	Épaisseur mur	📍 Observé / mesuré ≥ 25 cm
	Isolation	📍 Observé / mesuré oui (observation indirecte)
	Année isolation	❌ Valeur par défaut 1974
Mur 2 Est	Surface du mur	📍 Observé / mesuré 15,15 m²
	Type d'adjacence	📍 Observé / mesuré un garage
	Surface Aiu	📍 Observé / mesuré 15,15 m²
	Etat Isolation des parois Aiu	📍 Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	📍 Observé / mesuré 34,28 m²
Etat Isolation des parois Aue	📍 Observé / mesuré non isolé	

	Matériau mur	⊖	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	⊖	Observé / mesuré	non
	U mur 0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Plancher	Surface de plancher bas	⊖	Observé / mesuré	47,73 m²
	Type d'adjacence	⊖	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	⊖	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	⊖	Observé / mesuré	19,15 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	⊖	Observé / mesuré	47,73 m²
	Type de pb	⊖	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	⊖	Observé / mesuré	non
		Surface de plancher haut	⊖	Observé / mesuré
Plafond	Type d'adjacence	⊖	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	⊖	Observé / mesuré	46,92 m²
	Surface Aue	⊖	Observé / mesuré	49,27 m²
	Etat isolation des parois Aue	⊖	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	⊖	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	⊖	Observé / mesuré	oui (observation indirecte)
	Année isolation	✗	Valeur par défaut	1974
	Commentaires	⊖	Observé / mesuré	Isolation en mauvais état
Fenêtre 1 Sud	Surface de bales	⊖	Observé / mesuré	0,02 m²
	Placement	⊖	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des bales	⊖	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	⊖	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	⊖	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	⊖	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	⊖	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	⊖	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	⊖	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	⊖	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⊖	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⊖	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	⊖	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	⊖	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⊖	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Sud	Surface de bales	⊖	Observé / mesuré	0,77 m²
	Placement	⊖	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des bales	⊖	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	⊖	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	⊖	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	⊖	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	⊖	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	⊖	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	⊖	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	⊖	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⊖	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⊖	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	⊖	Observé / mesuré	Pas de protection solaire	

Porte-fenêtre 1 Nord	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	1,72 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Porte-fenêtre 2 Nord	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré
Type de masques lointains		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de baies		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	5,29 m²
Placement		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	PVC
Type de vitrage		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
Épaisseur lame air		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	14 mm
Présence couche peu émissive		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Porte-fenêtre 3 Sud		Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	3,27 m²
	Placement	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="checkbox"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	

Porte-fenêtre 4 Sud	Surface de baies	⊙	Observé / mesuré	1,76 m ²
	Placement	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	⊙	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	⊙	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	⊙	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	⊙	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	⊙	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	⊙	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	⊙	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	⊙	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	⊙	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	⊙	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	⊙	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte	Surface de porte	⊙	Observé / mesuré	1,73 m ²
	Placement	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type d'adjacence	⊙	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	⊙	Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	⊙	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Positionnement de la menuiserie	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 1 Nord
	Type isolation	⊙	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	⊙	Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 2	Position menuiseries	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 2 Nord
	Type isolation	⊙	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	⊙	Observé / mesuré	14,5 m
Pont Thermique 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte
	Type isolation	⊙	Observé / mesuré	ITE
Pont Thermique 4	Longueur du PT	⊙	Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 3 Sud
Pont Thermique 5	Type isolation	⊙	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	⊙	Observé / mesuré	5,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	⊙	Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	⊙	Observé / mesuré	0,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 5	Position menuiseries	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur

Pont Thermique 6	Type de pont thermique	⊙ Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	3,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	⊙ Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	⊙ Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 4 Sud
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	⊙ Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 8	Type PT	⊙ Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plafond
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	ITE / ITE
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	18,4 m
Pont Thermique 9	Type PT	⊙ Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	36,8 m
Pont Thermique 10	Type PT	⊙ Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	18,4 m
Pont Thermique 11	Type PT	⊙ Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plafond
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	non isolé / ITE
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	3 m
Pont Thermique 12	Type PT	⊙ Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher Int.
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	6,1 m
Pont Thermique 13	Type PT	⊙ Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher
	Type isolation	⊙ Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	⊙ Observé / mesuré	3 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	⊙ Observé / mesuré	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Façades exposées	⊙ Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	⊙ Observé / mesuré	oui
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage	⊙ Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	⊙ Observé / mesuré	43,65 m²
	Nombre de niveaux desservis	⊙ Observé / mesuré	1
	Type générateur	⊙ Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	⊙ Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	⊙ Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	⊙ Observé / mesuré	oui
	Présence d'une veilleuse	⊙ Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	⊙ Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement	⊙ Observé / mesuré	non
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	⊙ Observé / mesuré	non	

Chauffage 2	Type émetteur	⊙	Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	⊙	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	⊙	Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	⊙	Observé / mesuré	central
	Équipement intermittence	⊙	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	⊙	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	⊙	Observé / mesuré	46 m²
	Type générateur	⊙	Observé / mesuré	Électrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée avant 2008
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1974
	Énergie utilisée	⊙	Observé / mesuré	Électrique
	Type émetteur	⊙	Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée avant 2008
	Année installation émetteur	⊙	Observé / mesuré	Inconnue
Eau chaude sanitaire	Surface chauffée par l'émetteur	⊙	Observé / mesuré	46 m²
	Type de chauffage	⊙	Observé / mesuré	divisé
	Équipement intermittence	⊙	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	⊙	Observé / mesuré	2
	Type générateur	⊙	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	⊙	Observé / mesuré	2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Énergie utilisée	⊙	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS	⊙	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	⊙	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	⊙	Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	⊙	Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	⊙	Observé / mesuré	non
Refroidissement	Type de distribution	⊙	Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	⊙	Observé / mesuré	instantanée
	Système	⊙	Observé / mesuré	Électrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
	Surface de référence refroidie	⊙	Observé / mesuré	46 m²
	Année installation équipement	✗	Valeur par défaut	1974
	Énergie utilisée	⊙	Observé / mesuré	Électrique

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : CABINET AGENDA AUDE-HERAULT 16 AVENUE JEAN MOULIN 34500 BEZIERS
Tél. : 0467305671 Prise RV - N°SIREN : 433997236 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10755853504

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME
2534E0709540
M





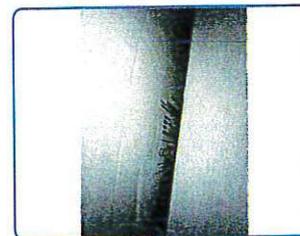
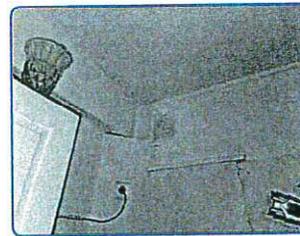
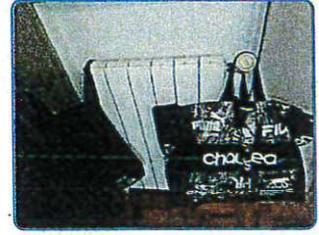
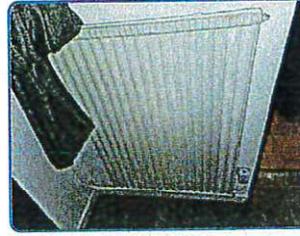
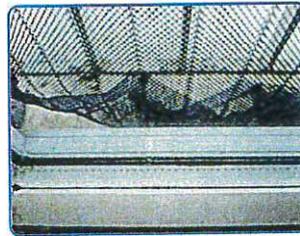
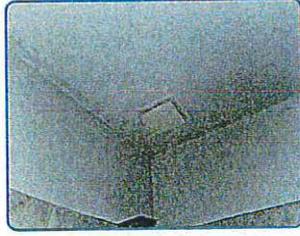
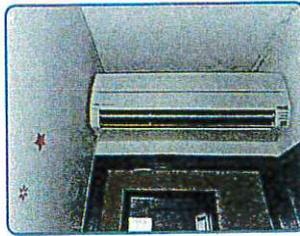
À propos des recommandations d'amélioration de la performance

Ces recommandations sont des conseils et il n'y a pas d'obligation réglementaire à les mettre en œuvre. Par ailleurs, elles doivent être modulées par d'éventuelles contraintes réglementaires locales.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.
Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html>

Planche photographique









Attestation d'assurance

AGENDA DIAGNOSTICS
 SAS LANGUEDOC EXPERTISES IMMOBILIERES
 Cabinet AGENDA
 16 Avenue Jean Moulin
 34500 Bèlèrs

Attestation

Je soussigné Fabien AZAÏS, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitat :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

AGENDA DIAGNOSTICS
 SAS LANGUEDOC EXPERTISES IMMOBILIERES
 Cabinet AGENDA
 16 Avenue Jean Moulin
 34500 Bèlèrs

Certifications

La Qualit'Expert
QUALIXPERT
 Certification N° C3985
 Madame Priscille DA PRATO

Certifié selon le cadre de compétence de certification F2024 de la FRIE accessible sur www.friediagnostic.com conformément à l'arrêté du 14/05/2024 en date du 14/05/2024 et au décret N°2024-1114 du 03 septembre 2024.

Dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Pratiques de médiation	Certificat valable Du 20/10/2023 au 24/02/2026	AFRIE, Institut F2024 certifié en vertu de la certification de compétence F2024 de la FRIE accessible sur www.friediagnostic.com conformément à l'arrêté du 14/05/2024 en date du 14/05/2024 et au décret N°2024-1114 du 03 septembre 2024.
Détection de performances énergétiques dans les bâtiments	Certificat valable Du 20/10/2023 au 24/02/2026	AFRIE, Institut F2024 certifié en vertu de la certification de compétence F2024 de la FRIE accessible sur www.friediagnostic.com conformément à l'arrêté du 14/05/2024 en date du 14/05/2024 et au décret N°2024-1114 du 03 septembre 2024.
Etat des installations techniques d'électricité	Certificat valable Du 20/10/2023 au 24/02/2026	AFRIE, Institut F2024 certifié en vertu de la certification de compétence F2024 de la FRIE accessible sur www.friediagnostic.com conformément à l'arrêté du 14/05/2024 en date du 14/05/2024 et au décret N°2024-1114 du 03 septembre 2024.
Etat des installations techniques de gaz	Certificat valable Du 20/10/2023 au 24/02/2026	AFRIE, Institut F2024 certifié en vertu de la certification de compétence F2024 de la FRIE accessible sur www.friediagnostic.com conformément à l'arrêté du 14/05/2024 en date du 14/05/2024 et au décret N°2024-1114 du 03 septembre 2024.
Contrôle technique d'expansion vapeur	Certificat valable Du 20/10/2023 au 24/02/2026	AFRIE, Institut F2024 certifié en vertu de la certification de compétence F2024 de la FRIE accessible sur www.friediagnostic.com conformément à l'arrêté du 14/05/2024 en date du 14/05/2024 et au décret N°2024-1114 du 03 septembre 2024.
Etat des installations techniques de chauffage	Certificat valable Du 20/10/2023 au 24/02/2026	AFRIE, Institut F2024 certifié en vertu de la certification de compétence F2024 de la FRIE accessible sur www.friediagnostic.com conformément à l'arrêté du 14/05/2024 en date du 14/05/2024 et au décret N°2024-1114 du 03 septembre 2024.

Date d'établissement le mardi 03 février 2025
 Madame AZAÏS
 Directrice Administrative

Cette certification peut être suspendue, annulée ou retirée à tout moment pour une infraction répétitive de ce dernier. Le prestataire certifié est responsable de la validité de ses données et de la véracité de ses informations.

AGENDA DIAGNOSTICS SAS LANGUEDOC EXPERTISES IMMOBILIERES
 Cabinet AGENDA
 16 Avenue Jean Moulin - 34500 Bèlèrs
 Siret 433 897 236 000 24 - APE 7112 B - Capital 30018 €

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Fabien AZAÏS, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitat :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

AGENDA DIAGNOSTICS
 SAS LANGUEDOC EXPERTISES IMMOBILIERES
 Cabinet AGENDA
 16 Avenue Jean Moulin - 34500 Bèlèrs
 Siret 433 897 236 000 24 - APE 7112 B - Capital 30018 €

FABIEN AZAÏS

Cabinet Agenda Aude Hérault
 16 avenue Jean Moulin
 34500 BEZIERS
 04 67 30 56 71



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

14 RUE RÉMY BELLEAU 34500 BEZIERS

Adresse: 14 Rue Rémy Belleau 34500 BEZIERS
 Coordonnées GPS: 43.339121, 3.247632
 Cadastre: HW 58

Commune: BEZIERS
 Code Insee: 34032

Reference Interne : 2025-03-0699
 Reference d'édition: 3076923
 Date d'édition: 03/03/2025

Vendeur: [REDACTED]
 Acquéreur: [REDACTED]



OLD : NON PEB : NON 0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE RADON : niv. 1 SEISME : niv. 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif OLD	NON	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain	Approuvé	15/06/2010
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	15/06/2010
		Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	15/06/2010
		Mouvement de terrain Glissement de terrain	Approuvé	15/06/2010
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation	Approuvé	15/06/2010
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	15/06/2010
PPR Miniers PPR Technologiques Risque industriel	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
		Risque Industriel Effet thermique	Approuvé	06/03/2013
		✓		
		Risque Industriel Effet toxique	Approuvé	06/03/2013
		✓		
		Risque Industriel Effet thermique	Approuvé	03/08/2015
		✓		
		Risque Industriel Effet de surpression	Approuvé	03/08/2015
✓				
Risque Industriel Effet toxique	Approuvé	03/08/2015		
✓				

"Les Informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/YKJDH>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

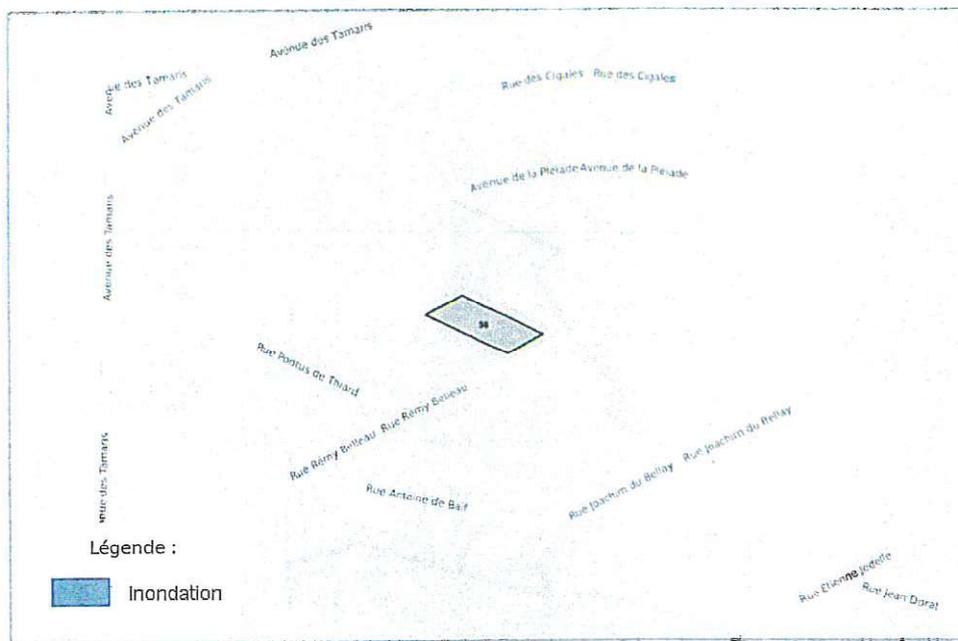
Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
 Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

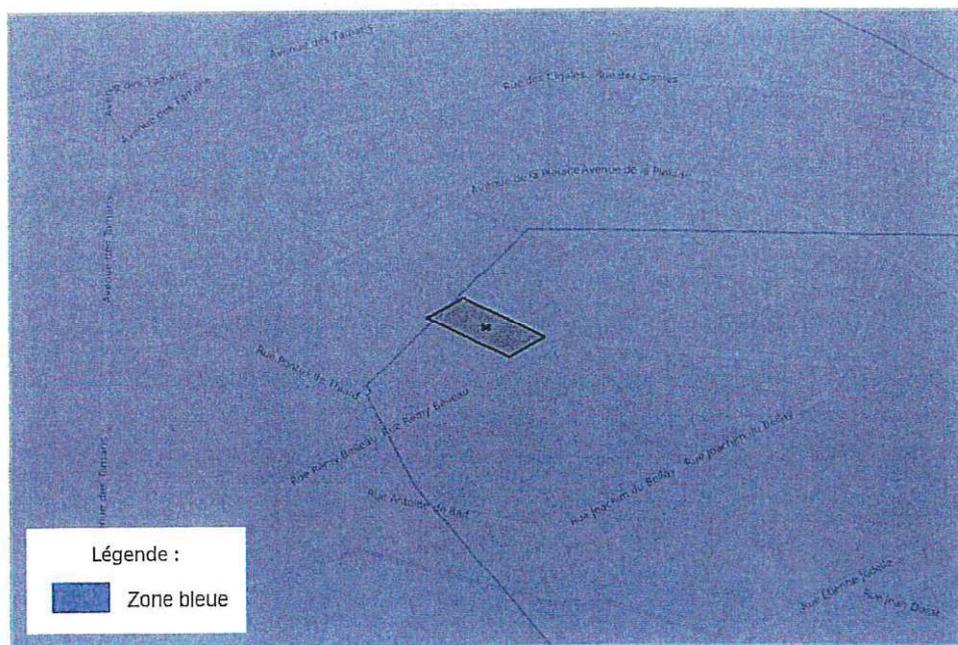
Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
HW 58 14 Rue Rémy Belleau	34500	BEZIERS
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé ⁽³⁾ <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> date 15/06/2010
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Mouvement de terrain oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES		
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		date <input type="text"/>
effet toxique <input type="checkbox"/> effet thermique <input type="checkbox"/> effet surpression <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)		
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage		
		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible <input type="checkbox"/>	zone 2 faible <input checked="" type="checkbox"/>	zone 3 modérée <input type="checkbox"/>
zone 4 moyenne <input type="checkbox"/>	zone 5 forte <input type="checkbox"/>	
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		
		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		
		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* naturelle, minière ou technologique		
		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:		d'ici à 30 ans <input type="checkbox"/> compris entre 30 et 100 ans <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Documents à fournir obligatoirement		
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait du règlement concernant le bien		
<input checked="" type="checkbox"/> La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr		
<input checked="" type="checkbox"/> La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
M [REDACTED]	Le, 03/03/2025 Fait à BEZIERS	Signature: [REDACTED]

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

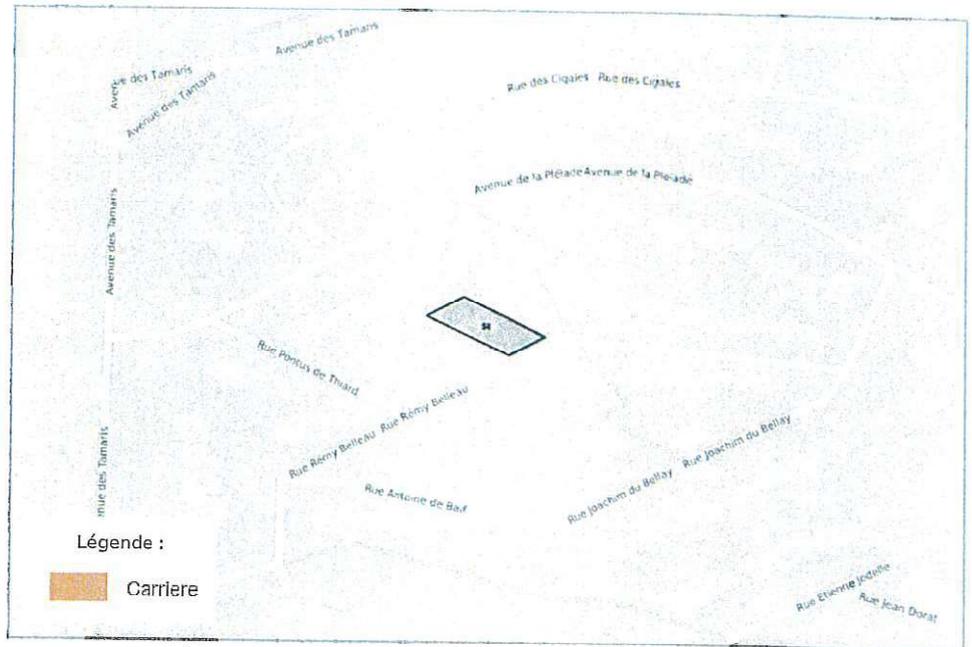
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



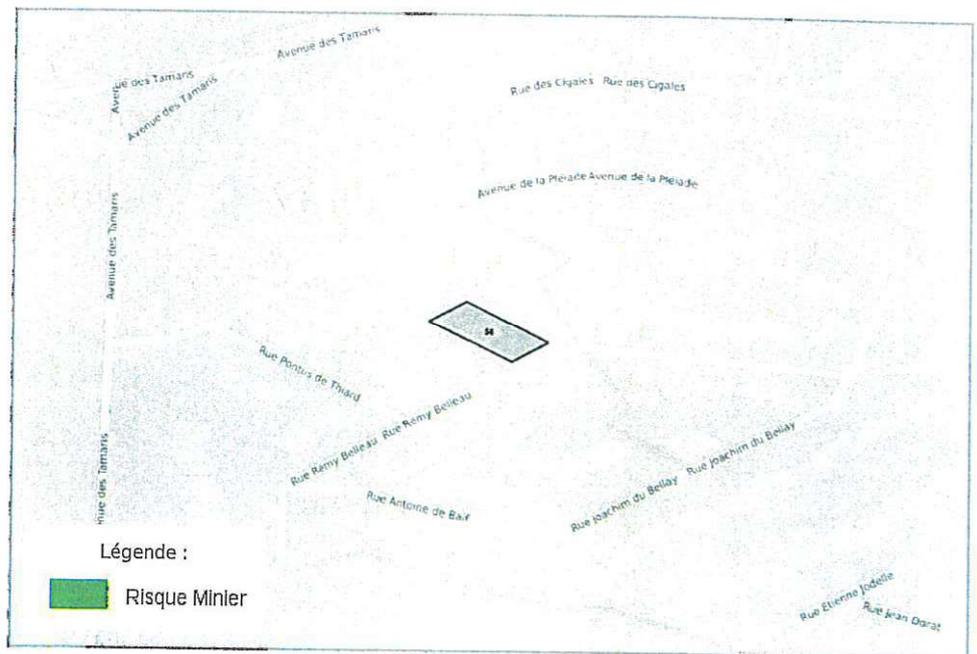
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



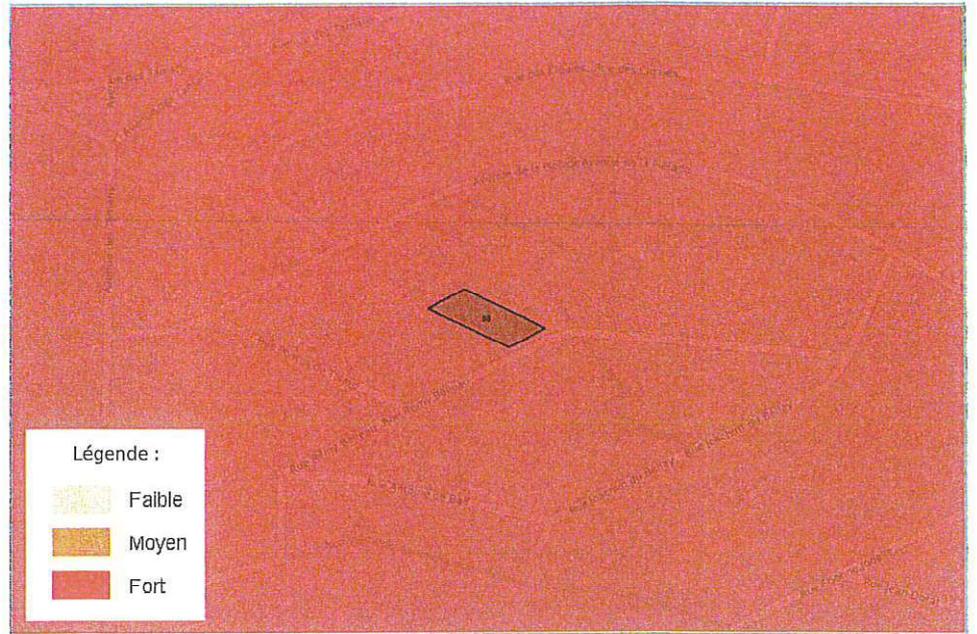
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



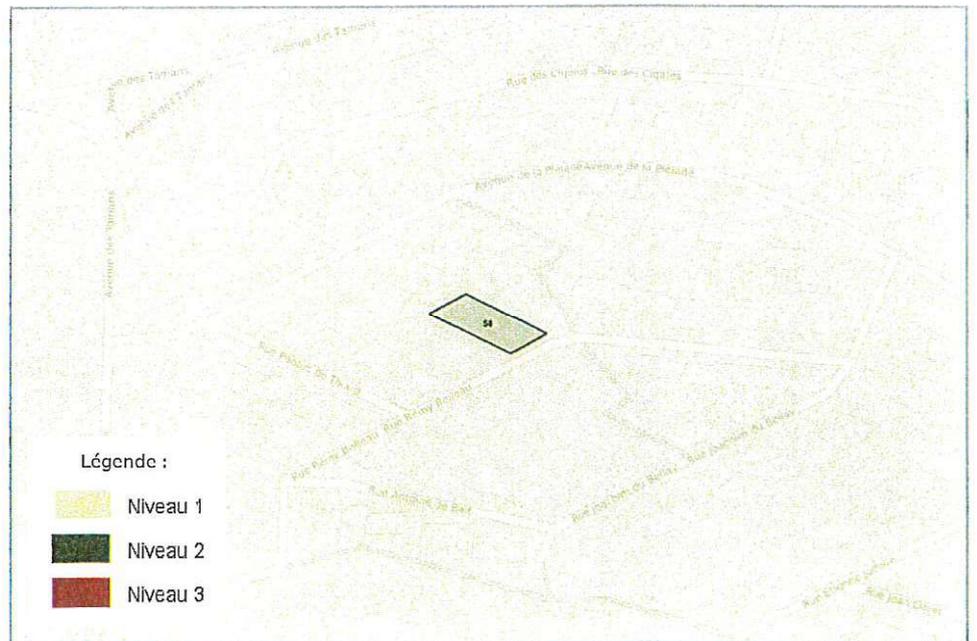
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



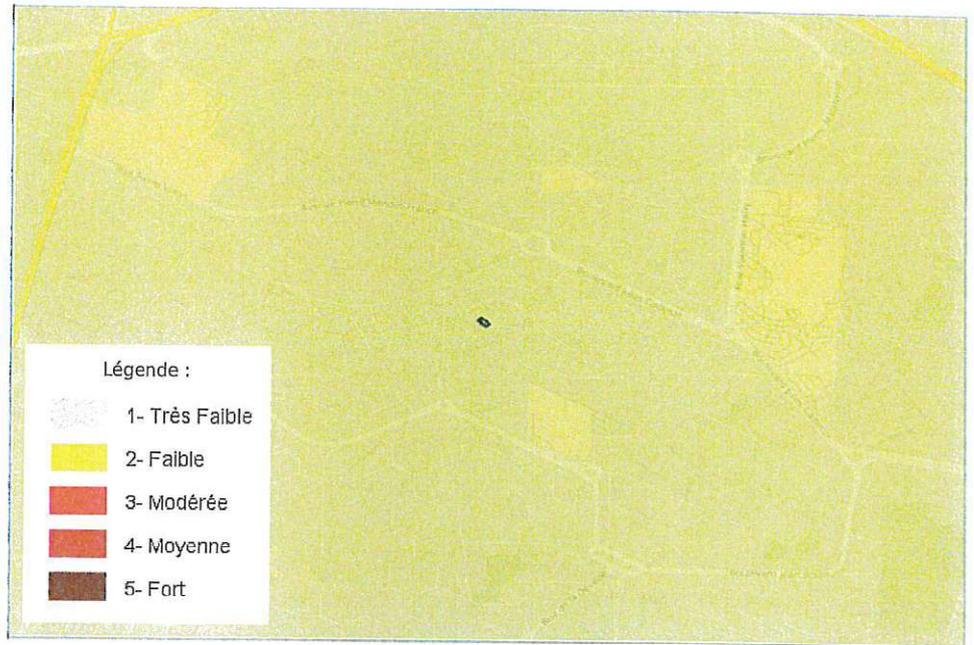
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



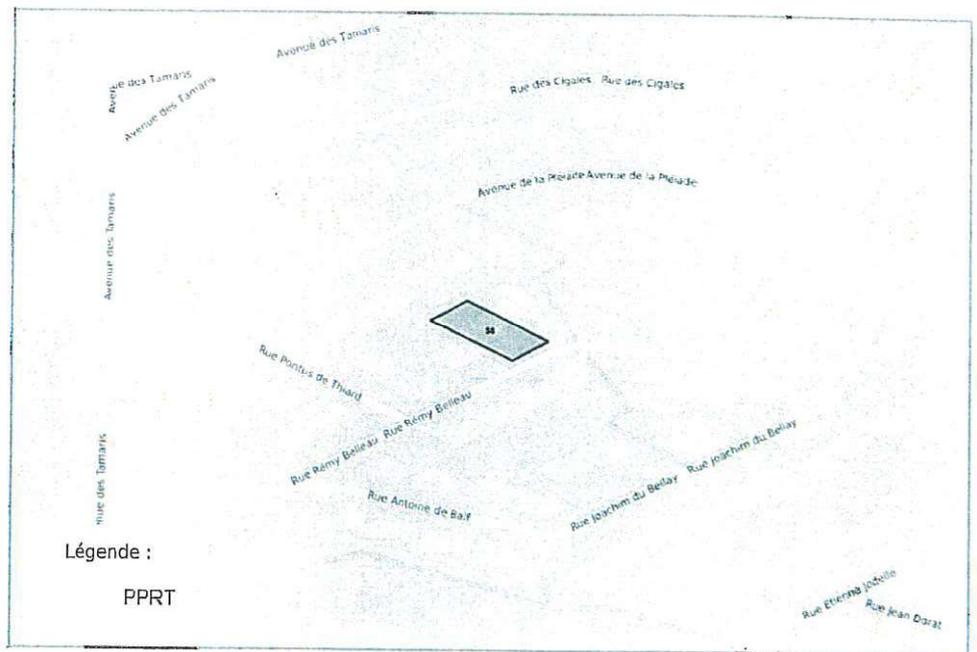
RADON



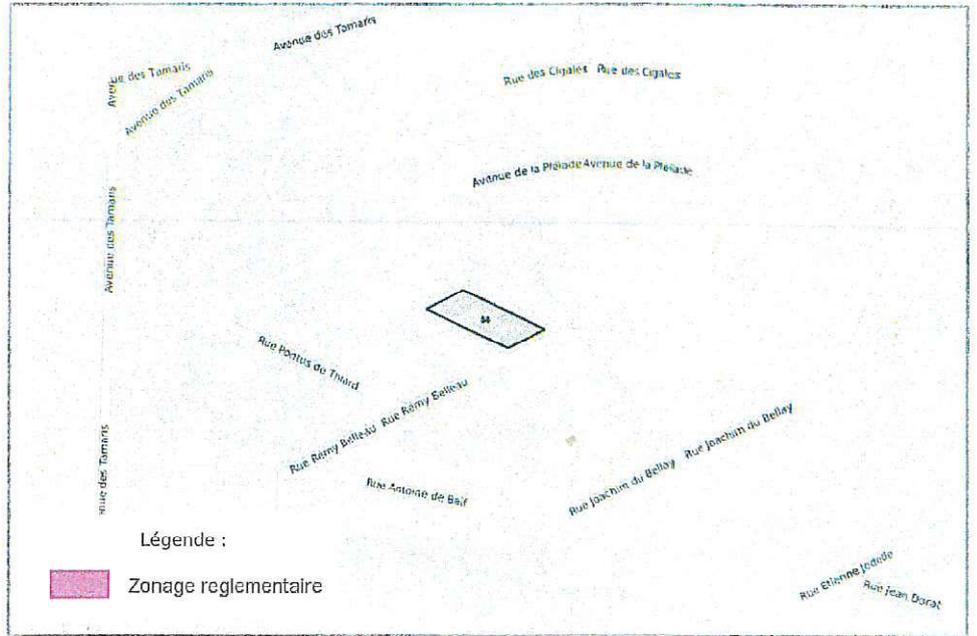
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



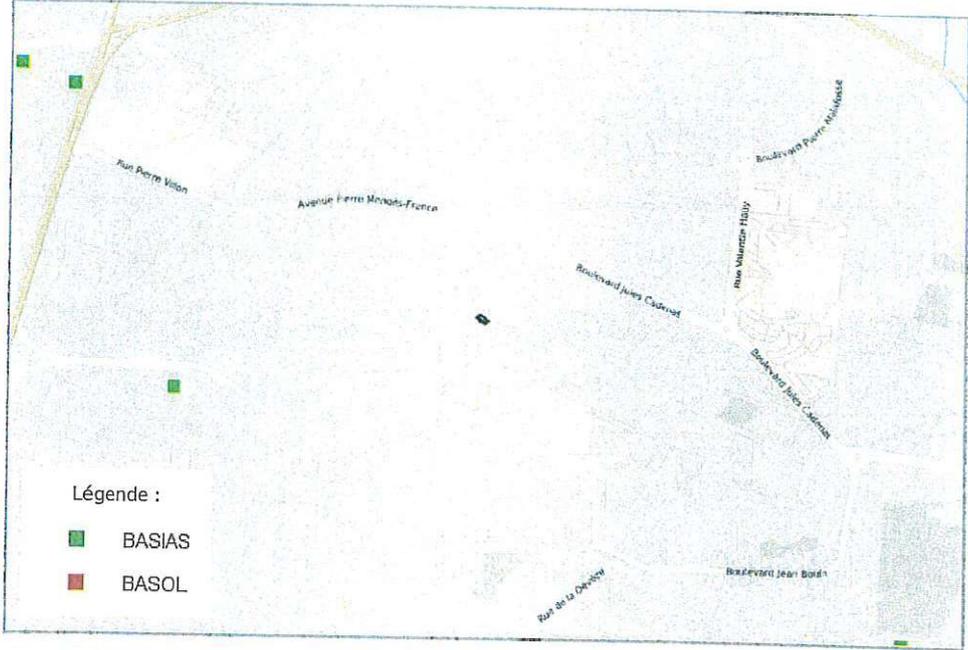
PPR TECHNOLOGIQUE



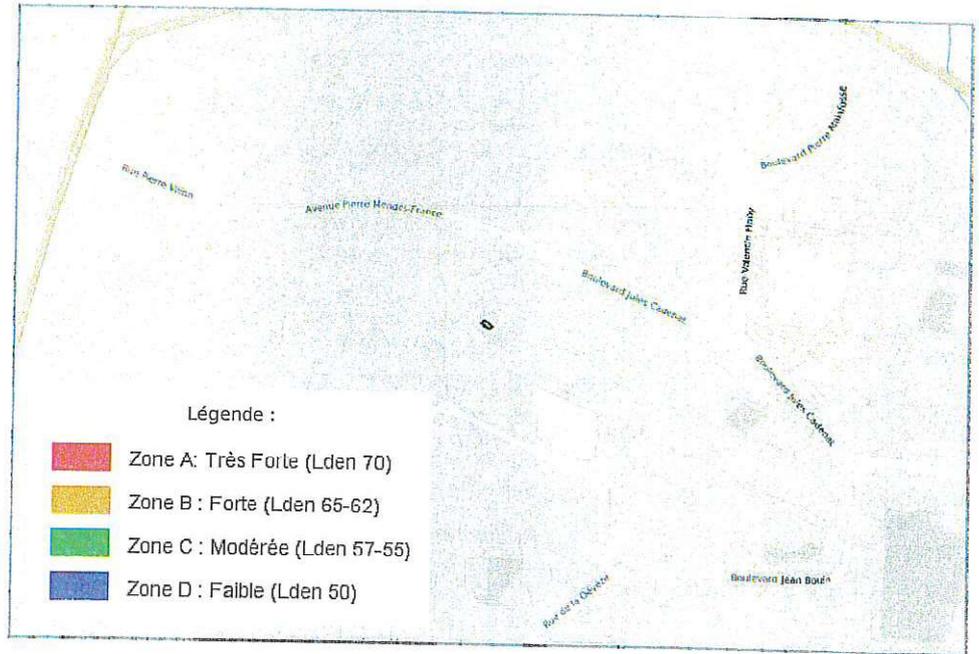
OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3930970 EDF-GDF rue Lieutenant Pasquet du BEZIERS	SSP3930350 ANTAR DES PÉTRÔLES DE L'ATI ANTIQUE STÉ 72 avenue du Président Wilson BEZIERS
SSP3928728 SOCIETE CAUMON GUILLAUME BEZIERS	SSP3930369 MFNUISFRIE DU LANGUEDOC route de Bédarieux BEZIERS
SSP3930280 ASTRE ET CIE rue Edouard Branly BEZIERS	SSP3930329 GUICHARD-PFRRACHON ET CIE, ETS ECONOMIQUE DU CASINO BEZIERS
SSP3930575 SOCIETE GAU HENRI 8 avenue Maréchal Joffre du BEZIERS	SSP3930725 SOCIETE ROMAIN JEAN route Pézenas de, RN113 - 9 BEZIERS
SSP3930721 GARAGE XAVIER ANC. SOCIETE PLOUVIER JEAN- CLAUDE 140 route Bédarieux de BEZIERS	SSP3929120 SOCIETE RIGAIL JFAN BEZIERS
SSP3930354 UNION GLE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS Chemin de Marsellan BEZIERS	SSP3928741 NEL AINÉ ET CIE Quartier de Perdigner BEZIERS
SSP3928742 SOCIETE FABRE ANTOINE 99 avenue Belfort (de), à 103 BEZIERS	SSP3929999 SOCIETE CAMBESCURE PIERRE Route nationale 9 BEZIERS
SSP3930000 SOCIETE BATAILLE JACQUES rue Mazagram BEZIERS	SSP3930367 SOCIETE DEMON PIERRE route de Marsellan BEZIERS
SSP3930695 DESMARAIS FRERES STÉ Bordure du Canal du Midi BEZIERS	SSP3931205 VIGOUROUX FRÈRES route Narbonne de BEZIERS
SSP3929554 SOCIETE BERGER JEAN Route nationale 112 BEZIERS	SSP3930668 ATELIER DE LA PLAINE SAINT-PIERRE 15 Allée Paul Riquet BEZIERS
SSP3931036 CRIB, CIE DE RECYCLAGE INDUSTRIEL BITTEROISE STÉ rue Irène et Frédéric Joliot-Curie BEZIERS	SSP3929613 SOFEB SOCIETE FRANÇAISE D'ÉLECTRO-BÉTON BEZIERS
SSP3930166 ROLS STÉ rue Charles Richet BEZIERS	SSP3929280 BETON CHANTIERS LANGUEDOC ANC. SA D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE CAPECHI ANC. SOCIETE FRANÇAISE D'ELECTRO-BETON 65 bis route de Murviel BEZIERS
SSP3929298 COOPÉRATIVE AGRICOLE DE DISTILLATION "LES VIGNERONS" 45 avenue Pierre de Coubertin BEZIERS	SSP3929505 STATION SHELL ANC. FRANÇAISE DES PÉTRÔLES BP STÉ route de Narbonne BEZIERS
SSP3929099 MINES DE BITUME ET D'ASPHALTE DU CENTRE STÉ Route nationale 113 BEZIERS	SSP3929978 SOCIETE QUEREL PIERRE BEZIERS
SSP3930688 PRODUITS GAL STÉ BEZIERS	SSP3928722 SOCIETE MAS FRANÇOIS Chemin Ancien de Montpellier BEZIERS
SSP3928726 SOCIETE CAMBON PIERRE 9 Route nationale de Paris à Perpignan BEZIERS	SSP3928732 SOCIETE DESMARAIS 9 route Sérignan (de), BEZIERS
SSP3929332 SOCIETE FUSTER ANTOINE route de Cornelhan BEZIERS	SSP3929972 SOCIETE BONNET GÉRARD route de Maraussan BEZIERS
SSP3929975 SOCIETE ROUCAIROL JEAN-PIERRE route départementale 10 BEZIERS	SSP3929976 SOCIETE ANDRIEU ELISABETH BEZIERS
SSP3929977 SOCIETE FABREGAT BEZIERS	SSP3930352 SOCIETE SERRAS RAYMOND 30 bis rue Georges Bizet BEZIERS
SSP3930774 SOCIETE CARALLER ERNEST Cours Font Neuve de la BEZIERS	SSP3931061 INDUSTRIELLE DES PETROLES CIE avenue Pezenas de - R.N.9 BEZIERS
SSP3931225 SOCIETE SPAGNOLO GÉRARD BEZIERS	SSP3929263 SOCIETE GUARDIA CAMILLE avenue de Sauclières BEZIERS
SSP3929265 SOCIETE PAGES LUCIEN 25 rue Quai Port Notre-Dame BEZIERS	SSP3929389 CHIFFRE MICHEL, ESSO STANDARD 14 avenue du Pont Vieux BEZIERS
SSP3930079 SOCIETE VERMAUD MAURICE 10 rue Raspail BEZIERS	SSP3930483 RELAIS DES SAUCLIÈRES 46 boulevard Verdun de BEZIERS
SSP3929462 FINA FOCH ANC. ESSO SERVICE FOCH ANC. SOCIETE LAVIGNE 1 avenue Albert 1er BEZIERS	SSP3929922 TUILERIE CENTRALE DU MIDI BEZIERS
SSP3930102 PETROLES SHELL BERRÉ STÉ ZUP de La Devèze BEZIERS	SSP3930136 SOCIETE CARSLADE MICHEL rue des Trembles BEZIERS
SSP3930382 ELCO LESSIEUR COTELLE route de Bédarieux BEZIERS	SSP3930383 BOLZAN CIE STÉ 5 rue Jean-Baptiste Carpeaux BEZIERS
SSP3928735 SOCIETE PALLOT PIERRE	SSP3928737 SOCIETE BEIS CHARLES

Gare Encinte de la de Béziers BEZIER	18 boulevard Chemin de fer (du), BEZIER
SSP3929322 ABYS ANC. MENUISERIE-ERFNISTERIE JOSEPH BESSONE 1 rue Martin Luther King BEZIER	SSP3929974 TUILERIE FONTVIELLE BEZIER
SSP3930213 GRANDS GARAGES DU BITERROIS SA avenue de la Voie Domitienne BEZIER	SSP3930230 AUCHAN ANC. MAMMOUTH BEZIER 4 avenue Voie Domitienne BEZIER
SSP3930402 CARROSSERIE DEDIEU PAUL 2 rue Pierre Durand BEZIER	SSP3930470 DANJARD SARL Route nationale 9, BEZIER 34500 BEZIER
SSP3930534 SOCIETE LONGUELANES DENIS 21 avenue Paul Vieux BEZIER	SSP3930582 SOCIETE DAUMASSAND EDOUARD rue Machine Hydraulique de la BEZIER
SSP3930583 SOCIETE MIQUEL Chemin Murviel de BEZIER	SSP3930585 SOCIETE LEGAL ET BOUCHARDIER Nord de Py dit Caracon BEZIER
SSP3930677 ROCHE LOUIS Chemin Gausselet de BEZIER	SSP3928718 SOCIETE LIGNON PIERRE BEZIER
SSP3928719 SOCIETE RIVIERE JOSEPH boulevard) - (route de Bédarieux Saint-André BEZIER	SSP3928720 SOCIETE LIGNON PIERRE 112 Route nationale d'Agde à Toulouse BEZIER
SSP3928721 LIENART ET CIE 112 Route nationale d'Agde à Toulouse BEZIER	SSP3928731 SOCIETE LACROIX JACQUES 10 route départementale de Béziers à Bédarieux BEZIER
SSP3928859 SARL CARRIERES DE GALIBERTE ANC. SOCIETE DES GRANDS TRAVAUX DU BITERROIS (SGTB) BEZIER	SSP3929156 INDUSTRIELLE DE CÉRAMIQUE STÉ BEZIER
SSP3929259 STATION DU PONT NEUF 1 avenue du Colonel d'Ormaux BEZIER	SSP3929471 VIGOUROUX FRERES ETS rue Denfert-Rochereau BEZIER
SSP3929497 DESMARAIS FRERES STE route de Pézenas BEZIER	SSP3929561 TOTAL, CIE FRANÇAISE DE RAFFINAGE STÉ 1 avenue du Pont Vieux BEZIER
SSP3929624 LITTORAL BÉTON STÉ route de Bédarieux BEZIER	SSP3929956 COMMUNE DE BEZIER ANC. SOCIETE ALBERTINI AUGUSTE avenue de la Marne BEZIER
SSP3930263 MERIDIONALE DES BOIS rue Paul Nouguler BEZIER	SSP3930318 SOCIETE GAIRAUD CHRISTIAN Montée de la Barthe BEZIER
SSP3930481 VIGOUROUX FRERES ETS route Pézénas de - Domaine de Brescou BEZIER	SSP3930500 INTERFUEL SUCCÈDE À STATION DU MIDI Route nationale 112 BEZIER
SSP3930581 SOCIETE SOULIE MIQUEL Faubourg Font du, ou du Pont BEZIER	SSP3930703 SOCIETE LARROUJDE ANDRÉ Pont Sauclière de BEZIER
SSP3930790 AOIP, ASSOCIATION DES OUVRIERS EN INSTRUMENTS DE PRECISION Zone Industrielle Capiscol du, parc, Z 7 BEZIER	SSP3931231 CARROSSERIE DFDIEU THIERRY route Bédarieux de BEZIER

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

Préfecture : Hérault
Commune : BEZIERS

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

14 Rue Rémy Belleau
34500 BEZIERS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/03/2022	13/03/2022	08/07/2022	22/07/2022	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2018	15/10/2018	19/03/2019	07/04/2019	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/10/2017	20/10/2017	31/01/2018	01/02/2018	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/10/2016	14/10/2016	20/12/2016	27/01/2017	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/11/2014	30/11/2014	10/12/2014	11/12/2014	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/09/2014	30/09/2014	04/11/2014	07/11/2014	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/10/2002	31/10/2002	29/07/2003	02/08/2003	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1996	08/11/1996	12/05/1997	25/05/1997	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/01/1996	30/01/1996	02/02/1996	03/02/1996	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/12/1995	18/12/1995	02/02/1996	03/02/1996	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	17/10/1994	28/10/1994	21/11/1994	25/11/1994	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/10/1993	03/11/1993	08/03/1994	24/03/1994	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/09/1992	30/09/1992	04/02/1993	27/02/1993	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/12/1987	05/12/1987	16/02/1988	23/02/1988	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/10/1987	10/10/1987	25/01/1988	20/02/1988	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/10/1987	05/10/1987	25/01/1988	20/02/1988	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/10/1986	17/10/1986	27/01/1987	14/02/1987	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Mouvement de Terrain	25/04/2012	15/11/2012	29/07/2013	02/08/2013	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Mouvement de Terrain	01/06/2010	12/09/2011	28/11/2011	01/12/2011	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2023	31/12/2023	18/06/2024	02/07/2024	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2022	15/11/2022	21/07/2023	08/09/2023	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/07/2021	31/12/2021	18/10/2022	29/10/2022	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2018	31/03/2018	17/09/2019	26/10/2019	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/01/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/04/2016	31/12/2016	27/12/2017	16/02/2018	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/02/2011	31/12/2011	11/07/2012	17/07/2012	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	20/12/2005	31/12/2005	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Etabli le :

03/03/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur Internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ** les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ** les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités